



Commune d'Ursy

N° 11 / mai 2016

URSY INFO





CONVOCAATION

Les citoyennes et les citoyens de la commune d'Ursy
sont convoqués en assemblée communale

Lundi 30 mai 2016 à 20h00
salle communale – Ursy

ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 11 avril 2016
(ne sera pas lu, il est inséré dans Ursy-Info)
2. Organisation du Conseil communal – législature 2016-2021
3. Mode de convocation de l'assemblée communale pour la législature 2016-2021
4. Octroi de délégations de compétence au Conseil communal
 - 4.1 Vente de terrain du quartier « Derrière la Grange »
 - 4.2 Vente de terrain de la zone « Les Terraux »
 - 4.3 Transactions immobilières
 - 4.4 Echanges de terrain
5. Désignation de l'organe de révision des comptes communaux
6. Cession de droits à bâtir, présentation; approbation
7. Règlement de la commune d'Ursy sur le droit de cité communal; approbation
8. Règlement du cimetière, modifications; approbation
9. Nomination de la commission financière
10. Nomination de la commission d'aménagement
11. Nomination de la commission des naturalisations
12. Divers

Le Conseil communal

Les documents soumis à l'assemblée communale peuvent être consultés sur le site www.ursy.ch ou à l'administration communale durant les heures d'ouverture du guichet.

Le mot du Syndic

Mesdames, Messieurs,

En ce début de législature 2016-2021, je me permets de vous adresser ces quelques lignes. Suite aux élections du 28 février 2016, au nom des mes collègues élus et en mon nom personnel, je remercie très sincèrement les citoyennes et citoyens pour la confiance témoignée. Les nouvelles autorités mettront tout en œuvre afin de conduire et de gérer notre commune en collaboration avec le personnel communal et les membres des différentes commissions. Les valeurs telles qu'esprit d'équipe, respect, transparence et engagement sont essentielles et assureront toujours le bon fonctionnement de notre collectivité.

Le nouveau Conseil communal est entré en fonction le 16 avril dernier suite à l'assermentation par Monsieur le Préfet de la Glâne. Le présent journal d'information vous donne connaissance de l'organisation, de l'attribution des différentes fonctions ainsi que de la répartition des dicastères du Conseil communal.

Au nom de toute la population, je réitère des remerciements chaleureux et sincères aux trois Conseillers communaux qui avaient décidé de ne pas se représenter soit Messieurs Jean-François Calame, Jean-Bernard Monney et Laurent Surchat. Le temps consacré à la collectivité publique et leur engagement méritent une reconnaissance toute particulière. Celle-ci est accompagnée de vœux de santé et de succès pour leur avenir.

Lors de l'assemblée communale du 30 mai 2016, les commissions relevant de la dite assemblée seront reconstituées. Certains membres, en fonction jusqu'à aujourd'hui, nous ont fait part de leur volonté de se retirer. Au nom de la population et du Conseil communal, je leur adresse aussi de chaleureux remerciements pour leur engagement et leur contribution importante dans le cadre de leurs mandats respectifs. La situation des différentes commissions à reconstituer est expliquée dans le présent journal d'information. Les personnes intéressées pour l'une ou l'autre fonction peuvent s'annoncer auprès de l'administration communale. Nous avons déjà enregistré plusieurs candidatures. Il sera encore tout à fait possible de faire part de son intérêt lors de l'assemblée communale.

Propreté dans la commune : à de nombreuses reprises et notamment lors de la dernière assemblée communale, des remarques sont faites face au manque de respect de certaines personnes (majeures et mineures) quant aux déchets abandonnés, aux crottes de chiens non ramassées et ceci également en forêt ainsi que des détritres jetés ailleurs que dans une poubelle. Je profite de l'occasion pour rappeler qu'un tel comportement n'est pas tolérable et que c'est de la responsabilité personnelle des adultes et aussi des parents vis-à-vis de leurs enfants de respecter la nature et les lieux publics. J'espère vivement que ce message contribuera à améliorer la situation.

Ursy : une commune avec ses sept villages, une vie associative très riche, des sociétés culturelles et sportives très dynamiques et de nombreuses manifestations ! Je vous encourage et je vous incite à participer, dans la mesure du possible, à ces rencontres organisées tout au long de l'année. Vivre ensemble, faire connaissance avec d'autres personnes sont autant d'éléments qui contribue à souder la population de notre commune. Je vous informe également qu'une réception sera organisée à l'attention des nouveaux habitants de notre commune le samedi matin 19 novembre 2016. Une invitation personnelle sera envoyée aux personnes concernées.

Les membres du Conseil communal ainsi que le personnel de notre administration communale sont toujours à votre disposition pour toute question éventuelle. Je vous souhaite beaucoup de plaisir à prendre connaissance des informations contenues dans le présent journal d'information.

Au nom des autorités communales, je vous souhaite un bel été.

Philippe Conus, Syndic



Commune d'Ursy

Assemblée communale du 11 avril 2016

Salle communale – Ursy – 20.00 heures

Assemblée communale convoquée par une insertion dans la Feuille officielle du canton de Fribourg n° 11 du 18 mars 2016, par un tout ménage, l'affichage au pilier public et dans le journal d'information de la commune.

Président : Philippe Conus, Syndic
Scrutateurs : Nathalie Chambettaz, Yvan Gachet, Stéphane Genoud, Denis Neuhaus
Présents : 116 citoyennes et citoyens (5,59 % des électeurs et électrices)

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'Assemblée du 14 décembre 2015
(n'est pas lu, il figure dans le journal d'information communal)
2. Comptes 2015
 - 2.1 Comptes de fonctionnement
 - 2.2 Comptes des investissements
 - 2.3 Rapport de la commission financière
 - 2.4 Approbation
3. Règlement relatif aux heures d'ouverture des commerces; approbation
4. Modification des statuts du Cycle d'Orientalion de la Glâne du 14 janvier 2016 limite d'endettement; approbation
5. Nouveau complexe scolaire – Avenant au contrat de vente de terrain
6. Divers

A 20.00 heures, Monsieur Philippe Conus, Syndic, ouvre l'assemblée. Il salue toutes les personnes présentes. Il demande s'il y a une remarque au sujet de la convocation ?

- M. Francis Gavillet, Vuarmarens : Dans le procès-verbal de l'assemblée communale du 14 décembre 2015, il est mentionné au point 3.2.2 Equipement de la zone d'activités « Les Terraux » - «... Cet investissement sera financé par les ventes futures de parcelles. Le prix de vente n'est pas arrêté. Cette décision sera soumise à l'assemblée communale du printemps 2016 qui statuera sur l'octroi d'une délégation de compétence pour la vente et ses conditions ». M. Gavillet s'étonne de ne pas trouver ce point à l'ordre du jour de la présente assemblée.

- M. le Syndic : l'octroi des délégations de compétence sera à l'ordre du jour de la première assemblée de la nouvelle législature 2016-2021 qui débute le 16 avril 2016. Cet objet sera traité lors de l'assemblée communale du 30 mai 2016.

Aucune autre remarque n'est faite quant à la convocation, cette assemblée peut valablement délibérer.

M. le Syndic rappelle les conditions pour pouvoir voter en assemblée communale :

- être domicilié dans la commune
- avoir 18 ans révolus
- pour les personnes étrangères, être au bénéfice d'un permis C et domicilié depuis au moins 5 ans dans le canton de Fribourg

Monsieur le Syndic nomme 4 scrutateurs. Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, les débats seront enregistrés, conformément à l'art. 3 du règlement d'exécution de la LCo. L'enregistrement est effacé, au plus tard après l'approbation définitive du procès-verbal.

Quelques citoyens se sont excusés. M. le Syndic les remercie ; les noms ne sont pas cités. Il salue également la presse, représentée par Madame Flora Berset de La Liberté.

1. Procès-verbal de l'assemblée du 14 décembre 2015

M. le Syndic fait part d'une correction à apporter au point 6 Divers :

- erreur de prénom, c'est **M. Robert Monney** et non Roger qui a fait cette intervention : « *Nous avons la chance d'avoir des journalistes dans la salle, il espère qu'ils ne se gêneront pas de commenter les réponses de Swisscom dans la presse.* »

Le procès-verbal de l'assemblée du 15 décembre 2014 ayant été inséré dans le journal d'information de la commune d'Ursy, il n'est pas lu.

Il ne fait l'objet d'aucune remarque. Il est soumis à l'approbation de l'assemblée.

VOTE : OUI 115 NON 1 Abstention 0

Le procès-verbal de l'assemblée du 14 décembre 2015 est approuvé à la majorité des voix.

M. le Syndic remercie Mme Marie-Hélène Butty, Secrétaire communale, pour la parfaite rédaction de ce procès-verbal.

2. Comptes 2015

Avant de passer les comptes en revue, M. le Syndic fait part de quelques commentaires :

- les comptes 2015 sont largement bénéficiaires. A l'instar du canton et de beaucoup de communes, les rentrées fiscales sont supérieures aux prévisions
- pour Ursy, les rentrées des impôts irréguliers sont aussi supérieures aux années précédentes et les charges ont été, dans l'ensemble, bien maîtrisées
- en fonction des importants investissements décidés au niveau communal et du district, cette situation nous permet tout de même d'appréhender l'avenir avec sérénité, du moins du côté des finances communales
- sur la base de ce résultat 2015, la planification à 5 ans sera ajustée et présentée en décembre 2016.

Un extrait des comptes a été inséré dans le journal d'information. Il est également possible de les consulter intégralement avant l'assemblée à l'administration communale.

M. le Syndic présente en détail les comptes de fonctionnement 2015.

2.1 Comptes de fonctionnement

M. le Syndic présente tous les chapitres des comptes de fonctionnement. Il les commente et explique les principales variations.

	Charges en CHF	Produits en CHF
Administration	749'654.85	138'114.40
Excédent de charges		611'540.45
Ordre public	381'366.93	312'552.85
Excédent de charges		68'814.08
Enseignement et formation	3'089'449.80	246'942.55
Excédent de charges		2'842'507.25
Culte culture et loisirs	381'000.10	96'023.70
Excédent de charges		284'976.40
Santé	995'636.20	38'085.15
Excédent de charges		957'551.05
Affaires sociales	1'161'743.80	6'474.30
Excédent de charges		1'155'269.50

Transports et communications	416'032.15	50'371.70
Excédent de charges		365'660.45
Protect. et aménag. de l'environn.	1'124'816.75	980'958.10
Excédent de charges		143'858.65
Economie	16'277.90	
Excédent de charges		16'277.90
Finances et impôts	1'653'735.95	8'288'717.04
Excédent de produits	6'634'981.09	

Explications des principales variations

- Administration :**
ABMG – curatelles : les provisions pour pertes sur débiteurs ont dû être ajustées en 2015.
- Ordre public :**
Rien à signaler
- Enseignement et formation :**
L'AES est légèrement bénéficiaire en 2015 mais à partir de 2016, le compte sera déficitaire
- Culte, culture et loisirs :**
Don à la fanfare pour les 50 ans et les nouveaux uniformes. Ce don n'était pas au budget.
- Santé :**
Charges supérieures au budget cela vient principalement des charges liées
- Affaires sociales :**
Charges un peu supérieures également dues aux charges liées
Aide sociale au niveau cantonal : les données du canton sont transmises très tardivement. La charge prévisible n'est pas connue au moment de l'établissement du budget.
- Transports et communications :**
Les frais de déneigement sont plus conséquents en raison des conditions de février 2015
Les frais d'entretien des véhicules sont aussi plus élevés que le montant du budget.
- Protection et aménagement de l'environnement :**
Coût de l'approvisionnement en eau CHF 107'000.00 au lieu des CHF 30'000 du budget. Ceci est la conséquence de la sécheresse 2015.
Entretien et rénovation des conduites d'eau : plusieurs ruptures de conduite ont nécessité des travaux urgents
Protection des eaux : ce chapitre est couvert à 100%
Le poste gestion des déchets est couvert à 93,91%. Ceci est le résultat de la mise en service de la station de pesage de la benne à déchets encombrants
Aménagement du territoire : le règlement a dû être remis à l'enquête, ce qui a généré des frais
- Economie :**
Rien à signaler
- Impôts :**
Impôt sur le revenu et sur la fortune : résultat supérieur aux prévisions
Impôt à la source : inférieur au budget
Impôt sur le capital des personnes morales : supérieur au budget
Impôt sur les prestations en capital : supérieur au budget
Impôt sur les gains immobiliers et sur les mutations : largement supérieur au budget
Intérêts sur les dettes : inférieur au budget de CHF 56'000.00, les conditions du marché sont actuellement très intéressantes
Amortissement supplémentaire : CHF 1'020'000.00
Prélèvement sur réserve PCI : CHF 70'500.00
Excédent de produits de CHF 188'525.36

Discussion :

- M. Francis Gavillet, Vuarmarens : En décembre 2014, le Conseil communal a proposé d'augmenter les impôts pour combler le déficit. Au vu du résultat de l'exercice 2015, M. Gavillet demande si cette augmentation était nécessaire.

- M. le Syndic : la question est justifiée. A fin 2014 lorsque le Conseil communal a établi le budget 2015, l'excédent de charges atteignait CHF 550'000.00 et dépassait largement le 5%, limite maximale selon la Loi. Le Conseil communal n'avait pas d'autre choix que de proposer une hausse de la fiscalité. Certes, le résultat 2015 est bon en raison des éléments mentionnés précédemment. Il s'agit maintenant d'attendre le résultat de l'année 2016. Si celui-ci est toujours aussi positif, le Conseil communal analysera la situation et pourra éventuellement faire des propositions à l'assemblée communale. Ce résultat et la nouvelle prévision pourrait permettre de supporter les importants investissements décidés sans nouvelle augmentation d'impôts. M. le Syndic relève, qu'après boucler, il est facile de faire ce constat.

- M. Francis Gavillet, Vuarmarens : rappelle qu'il avait fait la remarque avant d'augmenter les impôts.

- M. Le Syndic rappelle que, lors du vote du crédit pour le complexe scolaire, M. Gavillet avait aussi mentionné qu'une nouvelle hausse d'impôt sera sans doute nécessaire.

- M. Laurent Morend : demande une explication sur la location des pavillons scolaires.

- M. le Syndic : la Commune loue les pavillons scolaires installés à Ursy et est propriétaire des pavillons de Vauderens.

Récapitulation du compte de fonctionnement en CHF

	Comptes 2015		Budget 2015	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Taux du fonctionnement	9'969'714.43	10'158'239.79	8'736'453.40	8'773'073.20
Administration	749'654.85	138'114.40	711'620.00	119'120.00
Ordre public	381'366.93	312'552.85	353'987.75	294'512.15
Enseignement et format.	3'089'449.80	246'942.55	3'092'304.40	211'400.00
Culte, culture et loisirs	381'000.10	96'023.70	364'203.30	90'800.00
Santé	995'636.20	38'085.15	932'427.55	39'000.00
Affaires sociales	1'161'743.80	64'74.30	1'145'301.85	0.00
Transports et commun.	416'032.15	50'371.70	360'081.00	58'660.00
Prot. et aménag. Envir.	1'124'816.75	980'958.10	1'108'450.65	992'620.95
Economie	16'277.90	0.00	15'521.90	0.00
Finances et imôts	1'653'735.95	8'288'717.04	652'555.00	6'966'960.10
Excédent de produits	118'525.36		36'619.80	

2.2 Comptes des investissements

M. le Syndic présente **les investissements bouclés en CHF :**

Investissements	Crédit voté	Coût final	Différence
Réfection toit de la salle communale	40'000.00	30'540.00	9'460.00
Construction d'abris communaux	0.00	70'500.00	-70'500.00
Participation à la halle de sport intercommunale	0.00	1'000'000.00	-1'000'000.00
AGSO – chambre de complotage (non reporté au budget 2015)	0.00	26'095.85	
Prolongement du réseau EUJ du secteur « En Vily & Route d'Oron à Ursy »	116'500.00	138'592.15	-47'509.30
Participation de la Commune de Rue au prolongement du collecteur EU Route d'Oron à Ursy	-16'500.00	-22'000.00	5'500.00
Total	140'000.00	1'243'728.00	-1'103'049.30

Investissements non-bouclés en CHF :

Investissements	Crédit voté	Comptes 2014	Report budget 2015
Projet écoles – concours et début de l'étude	1'755'000.00	1'191'680.75	517'259.10
Réfection routes AF	1'130'410.00	610'809.55	505'920.85
Subventions AF pour réfection des routes	-494'410.00	-641'000.00	0.00
Réfection Route Bois du Mont, Ursy	135'000.00	1'019.95	133'980.05
Réfection Route de Blessens, Vaudrens	430'000.00	278'410.25	151'589.75
Chemin piétonnier, Esmonds	125'000.00	115'023.70	6'072.80
Bouclage défense incendie, Ursy	40'000.00	133.00	39'867.00
Chapelle mortuaire	230'000.00	3'319.40	226'680.60
Participation de Montet (chapelle mortuaire)	-30'000.00	-400.60	-29'599.40
Crédit d'étude zone artisanale « Les Terraux », Ursy	25'000.00	12'033.65	505.15
Equipement quartier « Derrière-la-Grange », Ursy	3'600'000.00	106'733.45	578'694.10
Vente de parcelles quartier « Derrière-la-Grange », Ursy	-5'626'440.00	994'570.00	-2'400'229.30
Achat de terrain en zone d'intérêt général	1'575'000.00	393'347.55	1'181'652.45
Total	2'894'560.00	1'076'540.65	912'393.15

Récapitulation des investissements nets 2015 :

Bouclés	CHF	1'243'728.00
Non bouclés	CHF	1'076'540.65
Taxes de rattachement	CHF	-143'431.35
Participation de tiers	CHF	-41'769.70
Subventions	CHF	-115'839.60
Total des investissements nets 2015	CHF	2'019'228.00

Pour information, M. le Syndic présente le tableau des immobilisations (placements et patrimoine administratif) ainsi que le tableau des chiffres-clés et le bilan au 31 décembre 2015.

Bilan au 31 décembre 2015 :

Actif	CHF	Passif	CHF
Disponibilités	1'397'819.80	Engagements courants	1'098'820.60
Avoirs	2'480'567.78	Dettes à court terme	36'598.29
Placements	1'920'203.00	Dettes à moyen et long terme	8'552'650.00
Actifs transitoires	256'121.39	Provisions	180'000.00
Patrimoine administratif	9'111'354.55	Passifs transitoires	409'105.20
		Réserves	1'542'884.65
		Capital	3'346'007.78

Chiffres-clé 2015 :

Endettement net	CHF	6'795'492.69
Dette par habitant au 31.12.2014	CHF	1'856.41
Dette par habitant au 31.12.2015	CHF	1'492.57
Marge nette d'auto-financement (Cash Flow)	CHF	1'490'602.41
Capacité d'investissement au 31.12.2015	CHF	2'842'292.51

Le rapport de l'organe de révision, la fiduciaire mafidu.com est projeté à l'écran.

- M. Simon Bischof : informe que la modification de l'imposition des entreprises aura une influence négative sur les comptes cantonaux et communaux.

2.3 Rapport de la commission financière

Mme Bernadette Hug, présidente de la commission financière, donne lecture du rapport. Les comptes de l'exercice 2015 ont été révisés par la société Fiduciaire mafidu.com conformément au mandat que lui a confié l'Assemblée communale et en application de la Loi sur les communes. Le 22 mars 2016, un entretien final au sujet de la vérification détaillée des comptes 2015 a eu lieu avec Mme Christelle Decoppet, réviseuse responsable, la Commission financière, M. Philippe Conus, Syndic et responsable du dicastère des finances ainsi que Mme Sophie Progin, caissière. La Commission financière a pu constater que la révision a été effectuée au moyen du formulaire officiel établi par le Service des Communes et dans le respect des prescriptions légales. La Commission financière a pris connaissance du rapport final de l'organe de révision. Celui-ci ne relève pas d'élément particulier. Il constate que la comptabilité et les comptes ont été établis conformément à la législation et aux directives émises par le canton. Le rapport propose d'approuver sans réserve les comptes qui ont été présentés.

La Commission financière remercie la Fiduciaire mafidu.com, organe de révision, Mme Sophie Progin, Caissière, M. le Syndic Philippe Conus, responsable du dicastère des finances, pour la collaboration et le travail accompli.

En conclusion, la Commission financière donne un préavis favorable sur le rapport de l'organe de révision et invite l'Assemblée Communale à approuver les comptes 2015 qui se soldent par un excédent de produits de CHF 188'525.36.

Discussion :

La discussion n'est pas demandée.

2.4 Approbation

VOTE : OUI 106 NON 0 Abstention 0

Les comptes de fonctionnement et les comptes des investissements 2015 de la commune d'Ursy sont approuvés à la majorité des voix (Les membres du Conseil communal ne votent pas les comptes communaux).

Avant de clore ce point de l'ordre du jour, M. le Syndic tient à remercier ses collègues du Conseil communal pour le travail réalisé durant l'année 2015 et pour leur souci constant de respecter les budgets votés. Une reconnaissance particulière est adressée à l'administration communale et tout spécialement à Mme Sophie Progin, caissière, ainsi qu'à sa collaboratrice Mme Magali Rohrbauser pour tout le travail effectué dans le cadre de ces comptes 2015.

Au nom du Conseil communal, il remercie les membres de la commission financière pour la très bonne collaboration et leur travail. Il remercie aussi la Fiduciaire mafidu.com pour le travail effectué dans le cadre du mandat confié.

3. Règlement relatif aux heures d'ouverture des commerces; approbation

M. le Syndic présente le règlement.

La Commune d'Ursy dispose déjà d'un règlement en relation avec les heures d'ouverture des commerces.

Le règlement-type a été mis à jour en 2014. Le Conseil communal propose d'adapter le règlement communal en vigueur au règlement-type. Il s'agit de modifications mineures qui sont les suivantes :

Article 5 :

Ouverture dominicale

¹Peuvent être ouverts le dimanche et les jours fériés, de 6 à 19 heures :

a) Les commerces spécialisés dans l'alimentation, tels que boulangeries, pâtisseries, laiteries, fromageries, boucheries, épiceries et les commerces liés aux stations d'essence au sens de l'article 7b al. 2 de la loi sur l'exercice du commerce :

b) Les kiosques et les commerces de tabac et de journaux ;

c) Les commerces de fleurs ;

d) Les expositions d'objets d'art ;

e) Les stations de lavage de véhicules et les stations d'essence (les self-services ne sont pas soumis à ce règlement).

²En plus des cas visés par l'alinéa 1, le Conseil communal peut, sur requête préalable, autoriser une ouverture dominicale pour les foires, comptoirs et autres manifestations analogues.

Article 10 :

Le règlement du 16 décembre 2002 relatif aux heures d'ouverture des commerces est abrogé.

La discussion n'est pas demandée.

VOTE : OUI 113 NON 2 Abstention 1

Le règlement communal relatif aux heures d'ouverture des commerces est approuvé à la majorité des voix.

4. Modification des statuts du Cycle d'orientation de la Glâne (COG) du 14 janvier 2016 limite d'endettement: approbation

Monsieur le Syndic présente la modification des statuts du COG.

L'assemblée des délégués du COG a approuvé le 14 janvier 2016 le crédit de CHF 63'000'000.00 (avant subventions) pour la transformation des bâtiments actuels du COG et la construction d'un nouveau complexe scolaire, culturel et sportif avec piscine. La population de la Glâne, qui s'est prononcée le 28 février dernier, a aussi accepté ce crédit.

Concernant la dette qui résultera de cet investissement, la variante choisie est que la dette reste à l'association et les communes assument chaque année les charges liées à cet investissement (amortissement et intérêts). Cette solution a l'avantage de tenir compte de la capacité financière réelle de la commune (capacité de l'année en cours). Comme les dettes restent à l'association, cette dernière doit pouvoir emprunter. Selon l'article 25 des statuts actuels, l'association peut contracter des emprunts nécessaires à la construction et à d'autres investissements jusqu'à concurrence de CHF 25'000'000.00. Tenant compte de la dette actuelle et du nouveau projet, l'association doit pouvoir emprunter jusqu'à concurrence de CHF 90'000'000.00.

Les délégués des communes ont accepté cette modification des statuts à l'unanimité le 14 janvier 2016. Comme il s'agit d'une modification essentielle des statuts, cette modification doit être soumise aux assemblées des communes membres dont Ursy.

Il ne s'agit pas de l'octroi d'un crédit. Cela a déjà été accepté par l'assemblée des délégués et la population glânoise. Il s'agit de permettre à l'association, suite aux décisions prises, de contracter les emprunts nécessaires à cette réalisation. Pour être valable, cette modification doit être acceptée par les ¾ des communes membres représentant les ¾ de la population du district.

Discussion :

- M. Pierre Praz : Est-ce que cela veut dire que, dans 10 ou 15 ans, si l'association décide de refaire des investissements elle peut augmenter ce plafond ? La décision est-elle à long terme ou unique ?

- M. le Syndic : un nouvel investissement doit obligatoirement être soumis à l'assemblée des délégués et, en fonction du montant, aussi soumis aux citoyens glânois. Ce n'est en aucun cas une délégation de compétence pour de futurs investissements mais uniquement une possibilité d'emprunt si de nouveaux investissements sont votés.

- M. Francis Gavillet, Vuarmatrens : l'acceptation du crédit est toujours du ressort de l'assemblée des délégués puis de la population ou seulement de l'assemblée des délégués ?

- M. le Syndic : le crédit est soumis à l'assemblée des délégués puis éventuellement aux citoyens glânois soit par référendum facultatif ou obligatoire en fonction des montants prévus par les statuts du COG. Les statuts du COG prévoient le référendum facultatif à partir de CHF 500'000.00 déjà et le référendum obligatoire à partir de CHF 8'000'000.00.

VOTE : OUI 115 NON 0 Abstention 1

La modification des statuts du Cycle d'orientation de la Glâne du 14 janvier 2016 est approuvée à la majorité des voix.

5. Nouveau complexe scolaire – avenant au contrat de vente du terrain du 2 septembre 2014

Récusation : aucune récusation n'est nécessaire.

Monsieur le Syndic présente cet objet.

Le 2 septembre 2014, la commune d'Ursy a acquis de M. Hubert Deschenaux, pour le prix de CHF 1'107'080.00, l'immeuble (terrain) no 158 d'Ursy sur lequel sera construit le nouveau complexe scolaire. L'assemblée communale a approuvé cet achat le 1er juin 2015.

A partir de cette date, le paiement devait intervenir dans les 60 jours. M. Deschenaux a demandé de retarder le paiement qui n'est toujours pas effectué à ce jour. En raison de la problématique du emploi et la modification de la loi sur l'imposition des transferts de propriété, le vendeur a demandé de différer le paiement. Cela ne conduit pas à une modification du contrat de vente, le créancier inscrit acceptant simplement de ne pas être payé au moment de l'exigibilité du prix. La problématique vient de ce que le complexe scolaire à construire sur ce terrain le sera peut-être avant le transfert de propriété. Cet avenant est nécessaire afin d'éviter tout problème et tout risque lié à une situation d'aliénation à un tiers, une saisie ou une faillite et de bloquer en quelque sorte le transfert en faveur de la Commune. Le moyen pour ce faire est l'annotation d'un droit d'emption, opposable à tout droit postérieurement acquis sur l'immeuble. Cela suppose la conclusion d'un avenant au contrat de vente. Cet avenant a été signé le 15 mars 2016.

Dans la mesure où la charge prévue pour la commune n'est pas modifiée, le Conseil communal n'avait pas l'obligation de soumettre cet avenant à l'assemblée communale. Le fait que le paiement n'intervienne qu'ultérieurement constitue un allègement pour la commune. Dans la mesure toutefois où la justification du prix reposait, en partie, sur la charge fiscale que devrait supporter le vendeur et par souci de transparence, le Conseil communal a décidé de soumettre cette ratification à l'assemblée communale. Compte tenu du fait que, en l'état, la position de la commune n'est pas péjorée, le Conseil communal propose à l'assemblée la ratification de cet avenant dont les éléments essentiels sont :

- Paiement à la première requête du vendeur, mais au plus tard le 15 janvier 2019
- Droit d'emption en faveur de la commune aux prix et conditions du contrat de vente du 2 septembre 2014

- L'acheteuse est autorisée à construire dès ce jour les bâtiments projetés sur l'immeuble vendu ; si ses droits sont mis en péril, l'acheteuse est en droit de procéder immédiatement au paiement et d'obtenir l'inscription du transfert de propriété.

La discussion n'est pas demandée.

VOTE : OUI 116 NON 0 Abstention 0

L'avenant au contrat de vente du terrain du 2 septembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

Information sur la situation de la planification et la construction d'un nouveau complexe scolaire :

Après le 14 décembre 2015, date de l'octroi du crédit par l'assemblée communale, les travaux de planification et d'adjudication ont continué. Selon le calendrier, les travaux de terrassement auraient dû commencer au début mars 2016.

Cependant, les communes sont tenues à la Loi sur les marchés publics qui définit toute une série de règles pour les soumissions et les adjudications. Il s'agit notamment de la fixation de critères qui doivent être agréés puis mis en œuvre lors de l'analyse des soumissions rentrées afin de déterminer l'offre la plus avantageuse. Les collectivités publiques, dont les communes, n'ont plus le droit de négocier avec les soumissionnaires.

Pour le CFC de la maçonnerie, le Conseil communal et la commission de construction ont suivi le tableau établi par le Bureau d'architectes et les ingénieurs. Le travail a été adjugé à l'entreprise classée première.

Une entreprise (classée en 3^{ème} position) a déposé un recours contre l'adjudication et ce recours est en cours de traitement par la Préfecture de la Glâne. C'est la raison pour laquelle, le chantier n'a pas encore débuté.

La situation est assez complexe mais le Conseil communal garde l'espoir que la situation puisse se débloquer durant les semaines à venir. Beaucoup de bruits circulent à ce sujet. M. le Syndic précise que, dans toute la mesure du possible, le Conseil communal favorise les entreprises de la commune ou de la région mais il faut être conscient que la marge de manœuvre est pratiquement nulle. Cette loi sur les marchés publics, si elle a été élaborée pour éviter les mauvais arrangements des entreprises, ne permet pas non plus les bons arrangements. Pour un coup d'épée dans l'eau, c'en est un. Une chose est sûre, elle rallonge les procédures, augmente les coûts d'architectes et d'ingénieurs et au passage, engraisent les avocats.

La discussion n'est pas ouverte pour l'instant mais il sera possible d'y revenir dans les divers.

6. Divers

Informations du Conseil communal

Législature 2011-2016 :

M. le Syndic rappelle quelques faits marquants des cinq dernières années.

Tout d'abord la fusion Ursy-Vuarmarens acceptée sans problème en décembre 2010 et entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2012. Cette fusion naturelle permet à la nouvelle commune d'avoir une taille appréciable afin d'assumer ses obligations. Les objectifs fixés lors du vote fin 2010 ont été réalisés ou sont en passe de l'être. Avant de parler des aspects matériels tels que les investissements, il est bon de rappeler que pour qu'une commune fonctionne normalement, il est important que :

- l'entente entre les citoyens et ses autorités et son administration soit bonne
- l'exécutif soit soudé, solidaire et efficace
- les prestations proposées à la population s'améliorent toujours
- il est important pour les autorités de cultiver l'esprit du dialogue et de la collaboration
- l'organisation soit efficace.

Quel bilan tirer aujourd'hui ?

Sans prétention, de l'avis du Conseil communal, le bilan est bon. La fusion est en passe d'être digérée. L'entente est bonne et l'ambiance est agréable. Du point de vue de l'organisation, il reste cependant pas mal de travail à effectuer et le Conseil communal s'y attelle. L'engagement d'un responsable technique communal à 50% est un premier pas.

Pour M. le Syndic, dialogue et collaboration sont les termes de base pour qu'une commune fonctionne. Certes, il n'est pas possible de dire oui à tout. Le Conseil communal doit tenir compte de l'ensemble et assurer le principe de l'égalité de traitement. Les règles et les lois sont valables pour l'ensemble de la population. La fonction de Conseiller communal n'est pas si aisée. Il n'est pas au-dessus du lot et se doit de respecter, en toutes circonstances les habitants. On attend également la réciprocité. Trouver des solutions et des consensus font partie du travail de chaque Conseiller communal et de l'administration communale.

Depuis le 1^{er} janvier 2012, la commune a évolué, non seulement en termes de population mais aussi dans sa structure. Les assemblées communales ont accepté pour CHF 30'339'000.00 d'investissements bruts ou CHF 26'000'000.00 nets (sans les projets Derrière-la-Grange et Les Terraux). La construction future du nouveau complexe scolaire à Ursy prouve s'il le faut que la fusion, même si certains sont toujours un peu nostalgiques, est une réussite.

Pourtant, il s'agit de ne pas s'endormir sur ces lauriers car les défis sont encore nombreux. La réalisation du nouveau complexe scolaire, la planification rapide de nouveaux locaux pour l'administration et l'étude pour la construction d'une nouvelle déchetterie sont les projets prioritaires. La future législature comptera encore bien d'autres chantiers ou thèmes tels que le développement durable, l'énergie ou l'aménagement.

Au terme de cette législature 2011-2016, M. le Syndic remercie les citoyennes et les citoyens qui dans leur grande majorité ont suivi le Conseil communal. Il adresse des remerciements chaleureux à tout le personnel communal : administration, exploitation, concierges, AES et toutes les autres personnes qui œuvrent pour la commune. Merci également à tous les membres des différentes commissions dont le soutien et la collaboration sont appréciés.

Pour terminer, il adresse un tout grand merci aux membres du Conseil communal pour leur engagement durant cette législature. Tout n'est pas facile mais si l'intention de régler les problèmes est bien présente, le reste suit et les solutions peuvent être trouvées.

M. le Syndic adresse ensuite un message de remerciements et une reconnaissance particulière aux 3 conseillers sortants.

M. Laurent Surchat : « entré au conseil communal le 1^{er} janvier 2014, il a repris le dicastère des constructions. Il s'est vite adapté à sa nouvelle fonction. Tellement bien que lorsque le Conseil communal a mis au concours le poste de responsable technique à 50%, il a fait acte de candidature. Candidature qui a été retenue et le Conseil communal lui a attribué le poste. Il entrera en fonction le 1^{er} mai 2016. Si nous le perdons comme Conseiller communal, nous sommes heureux de pouvoir toujours compter et profiter de ses compétences et nous sommes persuadés qu'il pourra décharger tant le Conseil communal que l'administration sur le plan technique. Laurent, un tout grand merci pour ton travail minutieux et ton engagement sans faille durant ta brève carrière de Conseiller communal ».

M. Jean-François Calame : « entré au Conseil communal de la commune de Vuarmarens en 1991, Jean-François a été nommé d'entrée Syndic, fonction qu'il occupera jusqu'au 31 décembre 2011. Sous sa conduite, la commune de Vuarmarens a beaucoup évolué avec notamment l'importante rénovation de l'école au début des années 90. Il fut aussi un acteur important des 2 fusions (avec Esmonts en 2006 et avec Ursy en 2012) dont il a eu, en tant que syndic de Vuarmarens, la responsabilité pour sa commune. 25 ans au service de la collectivité dont 21 comme syndic méritent une mention particulière de reconnaissance. Jean-François, au nom de toute la population, je t'adresse un immense merci pour ton engagement, ton travail et ton agréable compagnie. Nous te souhaitons une bonne santé et plein succès tant sur le plan privé que professionnel ».

M. Jean-Bernard Monney : « entré au Conseil communal de la commune de Mossel en 1989, Jean-Bernard Monney a été nommé syndic de cette commune en 1991. Il occupera cette fonction jusqu'à la fusion en 2001. Puis il reprend le dicastère de l'eau et de l'épuration que personne d'autre ne convoitait en raison de sa complexité. Pourtant, Jean-Bernard a relevé le défi avec comme point d'orgue la mise à niveau complète du réseau de l'ancienne commune d'Ursy qui est aujourd'hui cité en exemple au niveau cantonal. Discret, Jean-Bernard fait partie de mes plus fidèles lieutenants avec ce souci permanent de mener à bien les projets dont il a la responsabilité. Exemple de longévité au sein d'un exécutif communal, il a décidé de se retirer pour profiter enfin pleinement de sa retraite même si cela lui fait un peu peur de ne plus savoir que faire. Pas de souci pour toi. Comme pour Jean-François, un tel engagement au profit de la collectivité publique mérite une mention toute particulière, merci pour ton travail et ton engagement de tous les instants. Nous te souhaitons une bonne santé et plein de satisfaction pour les années à venir ».

Les 3 conseillers sortants sont chaleureusement applaudis par l'assemblée communale.

M. le Syndic donne la parole à M. Jean-François Calame :

M. Calame adresse un message de remerciement à l'assemblée communale et à ses collègues conseillers. Il relève l'esprit de collégialité, esprit essentiel pour qu'une commune fonctionne. Il remercie tout particulièrement notre Syndic M. Philippe Conus pour tout ce qu'il fait pour la commune et tous les citoyens.

M. le Syndic donne la parole à M. Jean-Bernard Monney :

M. Monney rappelle avec émotion son parcours soit 26 ans au service de l'ancienne commune de Mossel puis de la nouvelle commune d'Ursy. Il remercie ses collègues conseillers communaux pour la bonne entente ainsi que tout le personnel de l'administration et de l'exploitation.

M. le Syndic rappelle que les élections communales ont eu lieu le 28 février dernier. Elles se sont déroulées dans le calme et le respect, ce qui est aussi une preuve de la stabilité de notre commune. Au nom des élus, il profite de l'occasion pour remercier toutes les citoyennes et tous les citoyens qui ont accordé leur confiance aux candidats. « Nous vous en sommes reconnaissants et nous assurons de tout mettre en œuvre pour conduire, avec votre collaboration, notre commune. Le travail ne manquera pas et les défis qui nous attendent sont toujours aussi importants et nombreux ».

Après l'assermentation du samedi 16 avril, le nouveau Conseil communal procédera à l'élection du syndic/syndique et du vice-syndic/vice-syndique puis passera le lundi 18 avril à la répartition des dicastères. Les élus se réjouissent de collaborer avec le personnel communal et les différentes commissions.

Le 28 février dernier, les citoyens et les citoyennes ont élu 2 nouvelles conseillères et 1 nouveau conseiller communal. M. le Syndic les présente :

Mme Nicole Amadori de Mossel

Mme Nadia Hermann de Morlens

M. Patrice Conus, de Vauderens

Le Conseil communal est heureux d'accueillir deux dames au sein de l'exécutif et M. le Syndic remercie les nouveaux élus d'avoir accepté de se mettre à disposition et au service de la collectivité publique.

Internet haut débit :

La situation a quelque peu évolué depuis décembre 2015. Swisscom a confirmé le démarrage d'une étude de faisabilité et un projet en vue de procéder au soulagement des ports saturés des armoires VDSL à Ursy et à Vauderens. Les travaux seraient planifiés dès mi-2016. De plus, une séance doit être agendée durant les prochaines semaines avec les responsables de Swisscom afin de présenter le projet général pour la couverture à haut débit des zones à bâtir des différents villages de la commune et les possibilités pour la couverture des hameaux et des habitants excentrés de la commune. Un responsable de Swisscom doit prendre contact avec la Commune dans le courant de cette semaine.

Discussion

- M. Gérard Angéloz : existe-t-il un règlement concernant les parquets communaux ?

- M. le Syndic : pour l'instant pas mais un projet de règlement pour les parquets communaux, élaboré par le Conseil communal est prêt. L'intention du Conseil communal est d'invoquer dans le courant du printemps 2016 tous les agriculteurs pour présenter ce règlement.

Le Conseil communal souhaite également discuter de l'épandage des lisiers. Actuellement, aucun règlement sur le sujet n'existe mais, en raison du comportement d'une minorité d'agriculteurs, il sera peut-être nécessaire d'en arriver à cela. Le Conseil communal préfère toutefois d'abord discuter avec les agriculteurs et les sensibiliser sur ces questions.

- M. Bernard Viquerat souhaite être renseigné sur le projet Migros.

- M. le Syndic : effectivement la Coopérative Migros Neuchâtel-Fribourg a fait part au Conseil communal de son intention de s'installer à Ursy. Le terrain sur lequel Migros souhaite construire est, pour l'instant en zone agricole. Une mise à l'enquête pour la modification de la zone et du règlement d'urbanisme a eu lieu. Elle a fait l'objet d'oppositions. Une séance de conciliation a été organisée. Pour l'heure, le Conseil communal peut confirmer l'intention de Migros de s'installer à Ursy mais aucun calendrier ne peut être avancé aujourd'hui.

- M. Simon Bischof : souhaite proposer une manifestation qui réunirait l'ensemble de la population et les personnes originaires de la commune.

- M. le Syndic : le Conseil communal prend note de cette proposition.

- M. Francis Gavillet, Vuarmarens, remercie la Commune de la ténacité envers Swisscom mais il pense que la réalisation de l'extension d'internet à haut débit dans les villages de la commune va coûter quelque chose. Il propose de prévoir cet investissement pour le prochain budget. Il propose aussi qu'une rencontre réunisse Swisscom, le Conseil communal et les personnes qui s'intéressent à avoir internet à haut débit.

- M. le Syndic : le Conseil communal attend la réunion avec Swisscom et en fonction de ce qui sera exposé verra quelle suite donner.

- M. Thierry Ninaud est consterné de constater l'irrespect de certaines personnes qui jettent leurs déchets dans la nature ainsi que de voir les propriétaires de chiens abandonner les croûtes de leurs animaux. La Commune pourrait-elle poser des poubelles à l'entrée de la forêt ?

- M. le Syndic : le Conseil communal prend note de la remarque et de la demande.

La parole n'est plus demandée. Avant de terminer et au nom du Conseil communal, Monsieur le Syndic remercie toutes les personnes présentes à l'assemblée communale ainsi que pour la confiance témoignée au Conseil communal. Il remercie aussi toutes les citoyennes et les citoyens qui sont actifs dans une commission ou qui assument une fonction pour notre commune. Un merci tout spécial est adressé à toutes les collaboratrices et les collaborateurs communaux pour leur travail et leur engagement. Monsieur le Syndic adresse une reconnaissance toute particulière à ses collègues du Conseil communal pour leur travail, leur disponibilité et leur dévouement sans faille au profit de la cause publique. La prochaine assemblée communale est fixée au 30 mai 2016. Elle aura comme thèmes principaux la reconstitution des différentes commissions relevant de l'assemblée communale et l'octroi de délégations de compétence.

Il invite toutes les personnes présentes à rester encore quelques instants ensemble en partageant le verre servi sitôt après l'assemblée.

L'assemblée est close à 21h33

Le Syndic

Philippe Conus

La Secrétaire

Marie-Hélène Butty

Conseil communal Organisation dès le 18 avril 2016

Conseil communal

Adresse : Route de Moudon 5, Case postale 100, 1670 Ursy

Syndic	Philippe Conus	
Vice-syndic	Bernard Oberson	

Dicastère	Responsable	Remplaçant
Administration générale Finances Ressources humaines Relations publiques	Philippe Conus	Bernard Oberson
Approvisionnement en eau Protection des eaux Parchets communaux	Bernard Oberson	Jean Balmer
Routes - Trottoirs Eclairage public Culture - sport - loisirs	Nicole Amadori	Patrice Conus
Constructions - Terrain à bâtir Aménagement du territoire	Patrice Conus	Philippe Dubey
Ecoles	Philippe Dubey	Nicole Amadori
Affaires sociales Santé	Jean Balmer	Nadia Hermann
Déchetterie - Véhicules Edilité - Environnement Energie	Louis Périsset	Régis Magnin
Bâtiments - Conciergeries Aménagements extérieurs	Nadia Hermann	Louis Périsset
Sécurité - Pci Affaires militaires Défense incendie - CSPI Forêts - Cimetière	Régis Magnin	Louis Périsset

Personnel communal

Administration communale :

Adresse : Route de Moudon 5, Case postale 100, 1670 Ursy

Secrétaire communale commune@ursy.ch	Marie-Hélène Butty	021 909 59 41
--	--------------------	---------------

Secrétaire adjointe Agence AVS marie-claude.conus@ursy.ch	Marie-Claude Conus	021 909 08 42
---	--------------------	---------------

Contrôle des habitants habitants@ursy.ch	Nadia Magnin	021 909 08 41
--	--------------	---------------

Caissière communale finances@ursy.ch	Sophie Progin	021 909 59 57
---	---------------	---------------

Collaboratrice caisse communale magali.rohrbasser@ursy.ch	Magali Rohrbasser	021 909 08 43
--	-------------------	---------------

Fax : 021 909 59 51

Visitez notre site internet : www.ursy.ch

Exploitation communale :

Charly Deschenaux	Responsable
Michaël Rouiller	Adjoint
Gérald Ruch	Collaborateur à temps partiel

Technicien communal :

Laurent Surchat	Responsable
-----------------	-------------

Commissions communales

L'ordre du jour de l'assemblée communale du 30 mai 2016 prévoit le renouvellement des commissions relevant de l'assemblée communale. Nous vous présentons, ci-dessous, l'état de la situation.

Commission financière (5 membres)

Bosson Corinne	Vuarmarens	se représente
Charrière Chantal	Ursy	se représente
Gavillet Dominique	Bionnens	se représente
Genier Michel	Mossel	se représente
Hug Bernadette	Ursy	se représente

Commission d'aménagement (7 membres dont 2 Conseillers communaux nommés par le Conseil communal)

Conus Patrice	Vauderens	Conseiller communal
Périsset Louis	Esmonts	Conseiller communal
Baudois Claude	Ursy	se représente
Deillon Gilbert	Vuarmarens	se représente
Neuhaus Denis	Vuarmarens	se représente
Vaucher Laurent	Ursy	se représente
Codourey Bernard	Mossel	ne se représente pas

Commission des naturalisations (5 membres)

Balmer Jean	Ursy	Conseiller communal, se représente
Guillaume Christine	Vauderens	se représente
Lilli François	Vuarmarens	ne se représente pas
Monney Robert	Mossel	ne se représente pas
Terrapon Claudine	Vauderens	ne se représente pas

Commission de l'énergie

Cette commission est nommée par le Conseil communal. Elle se composera, en principe, de 5 membres. Les personnes intéressées sont priées de le communiquer à l'administration communale jusqu'au 15 juin 2016.

Activités du Conseil communal de janvier à avril 2016

Poursuivi les travaux de réfection des routes et chemins communaux AF
Poursuivi la réfection de la Route de Blessens à Vauderens
Poursuivi la mise en soumission des CFC pour le nouveau complexe scolaire
Préavisé plusieurs demandes de naturalisation
Engagé dès le 1 ^{er} mai 2016 Laurent Surchat en tant que technicien communal à 50%
Organisé et participé à la manifestation de l'abattage du premier arbre pour la construction du complexe scolaire
Procédé au choix des matériaux pour l'aménagement de la chapelle mortuaire
Accueilli l'assemblée de la fédération des retraités de la Glâne
Etudié l'installation d'éclairage public – remplacement des luminaires (assainissement des luminaires sodium) – programme d'encouragement E 300
Relancé les contacts avec Swisscom pour étudier l'amélioration de l'Internet à haut débit sur le territoire communal
Organisé les élections communales du 28 février 2016
Entrepris avec le SPC les travaux d'aménagement routiers au carrefour Derrière la Grange
Géré et fait procéder à la réparation d'une conduite d'eau potable dans le quartier les Charbonnières
Bouclé les comptes communaux 2015 pour présentation à l'assemblée communale
Procédé à la modification du règlement du cimetière ; sera soumis pour approbation à la prochaine assemblée communale
Elaboré un règlement sur le droit de cité communal ; sera soumis pour approbation à la prochaine assemblée communale
Préavisé favorablement l'octroi d'une patente B à Mme Elisa Costeaux pour la gestion du café du Reposoir à Ursy
Préavisé favorablement l'octroi d'une patente B et L en faveur de Mme Subathira Kesavan pour la gestion du tea-room chez Betty et du commerce attenant
Remercié et accompagné Mme Anne-Lyse Perriard lors de son départ à la retraite après 15 ans de conciergerie de l'école de Vauderens
Engagé Mme Christine Castella en tant que concierge de l'école de Vauderens dès le 1 ^{er} avril 2016
Organisé l'assemblée communale du 11 avril 2016
Demandé et analysé des offres pour l'aménagement de 2 zones 30 km/h à Vauderens
Participé à la modification de la convention relative à l'Antenne sociale Glâne-Sud
Accompagné Mme Yvonne Teufel et Mme Simone Monney à l'occasion de leur 90 ^{ème} anniversaire
Procédé au prélèvement d'échantillons d'eau pour analyse par le laboratoire cantonal
Participé à l'assermentation des conseillers communaux de la Glâne le 16 avril 2016
Organisé le Conseil communal pour la législature 2016-2021



Fête Nationale 2016

La fête nationale 2016 sera célébrée le dimanche 31 juillet 2016 à la salle communale d'Ursy.

Madame Nathalie Falcone, Secrétaire générale du Département de la défense, de la protection de la population et des sports, nous fera l'honneur et la joie de partager cette soirée.

Vous êtes cordialement invités à réserver cette date et à participer à cette manifestation.

D'autres informations vous seront communiquées dans le courant du mois de juillet.



90 ans en 2016



En cette première partie de l'année 2016, Madame Yvonne Teufel, Ursy et Madame Simone Monney, Vauderens ont fêté leur nonantième anniversaire entourées des autorités communales.

Nous leurs adressons encore toutes nos félicitations, nos meilleurs vœux de bonheur, de santé et la suite d'une retraite heureuse.

Commande d'huile de chauffage par l'intermédiaire de la Commune

En raison du manque d'intérêt, le Conseil communal renonce à organiser les commandes groupées de mazout de chauffage.



Calendrier scolaire 2016 - 2017

Rentrée 2016	le jeudi 25 août 2016
Vacances d'automne	du lundi 17 octobre 2016 au vendredi 28 octobre 2016
Toussaint	le mardi 1 ^{er} novembre 2016
Immaculée Conception	le jeudi 8 décembre 2015
Vacances de Noël	du lundi 26 décembre 2016 au vendredi 6 janvier 2017
Vacances de Carnaval	du lundi 27 au vendredi 3 mars 2017
Vacances de Pâques	du lundi 10 avril au vendredi 21 avril 2017
Ascension + pont	le jeudi 25 et le vendredi 26 mai 2017
Lundi de Pentecôte	le lundi 5 juin 2017
Fête-Dieu + pont	le jeudi 15 et le vendredi 16 juin 2017
Début des vacances d'été	le lundi 10 juillet 2017
Rentrée 2017	le jeudi 24 août 2017

Horaires école enfantine 2016 - 2017

L'école enfantine comptera 4 classes à la prochaine rentrée, réparties dans les villages du cercle scolaire.

Les horaires des classes ne sont pas encore définis, mais les jours de congés seront les suivants :



1ère EE		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin			congé		congé	congé
Après-midi				congé		congé

2 ème EE		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin				congé		
Après-midi		congé		congé		

Les informations concernant la rentrée scolaire seront publiées sur notre site internet www.ursy.ch dans le courant de l'été.

Votations et élections - Modification du certificat de capacité civique et de l'enveloppe-réponse

Des modifications de la loi sur l'exercice des droits politiques sont entrées en vigueur le 1^{er} avril 2016.

Les enveloppes de vote qui font office de certificat de capacité civique, telles que nous les connaissons, ne sont plus acceptées par la Poste. Les électeurs se trouveront avec deux changements importants :

Nouvelle enveloppe de transmission

L'enveloppe de transmission contient : le certificat de capacité civique et le matériel de vote.



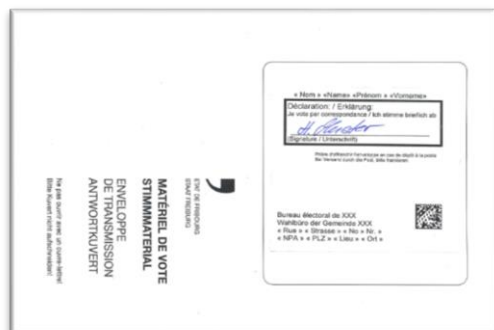
Nouveau certificat de capacité civique

Il se présentera sur la forme d'une feuille A4 (voir exemple à la page suivante) qui parviendra dans l'enveloppe de transmission.

Vote anticipé (par dépôt ou par correspondance) : comment procéder ?

Le certificat de capacité civique doit être signé et placé dans l'enveloppe de transmission.

La signature ainsi que le nom et le code barre doivent impérativement être visibles dans la fenêtre de l'enveloppe de transmission comme dans l'exemple suivant :



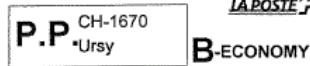
En cas de retour par Poste, veuillez être attentif au délai d'acheminement. L'envoi en courrier B doit être déposé au plus tard le mardi précédant le scrutin pour que la distribution soit effectuée à temps. Les envois en courrier A peuvent être déposés jusqu'au vendredi.



Commune D'Ursy

Votation populaire
Abstimmung
du/vom 05.06.2016

**Ne pas oublier
de signer !**



Certificat de capacité civique Stimmrechtsausweis

N° d'électrice: 1679

CH



Nom Prénom

Déclaration: / Erklärung:
Je vote par correspondance / Ich stimme brieflich ab

(Signature / Unterschrift)

Prière d'affranchir l'enveloppe en cas de dépôt à la poste
Bei Versand durch die Post, bitte frankieren

Monsieur
Nom Prénom
Route de Moudon 5
1670 Ursy



Bureau électoral de la
commune de Ursy
Route de Moudon 5
Case postale 100
1670 Ursy



Vote par correspondance

- Veuillez apposer votre signature manuscrite à l'endroit indiqué.
- Veuillez introduire dans l' / les enveloppe (s) le / les bulletin (s) de vote.
- Mettez le certificat de capacité civique et l' / les enveloppe (s) de vote dans l'enveloppe-réponse.
- Contrôlez si l'adresse de renvoi apparaît dans la fenêtre.
- L'enveloppe-réponse doit être postée de manière à parvenir au bureau électoral avant la clôture du scrutin, soit déposée à l'administration communale au plus tard jusqu'au dimanche du scrutin à 10h. Elle peut être introduite dans la boîte aux lettres de l'administration communale.

Vote personnel

Celui ou celle qui désire exercer personnellement son droit de vote se présente au bureau de vote durant les heures d'ouverture ci-dessous, muni(e) de son certificat de capacité civique.

Ouverture - Bureau de vote, Route de Moudon 5, 1670 Ursy

dimanche 11h00 - 12h00

En vertu de l'article 282 CP, celui qui, sans en avoir le droit, aura pris part à une élection ou une votation sera puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire.

Briefliche Stimmabgabe

- Bitte unterschreiben Sie eigenhändig im vorgesehenen Kästchen.
- Legen Sie den oder die Stimmzettel in den Umschlag oder die Umschläge.
- Legen Sie den Stimmrechtsausweis und das verschlossene Stimmkuvert oder die verschlossenen Stimmkuverts in das Antwortkuvert.
- Kontrollieren Sie, ob im Adressfenster die Rücksendeadresse erscheint.
- Bei vorzeitiger Stimmabgabe dient dieses Kuvert als Antwortkuvert und muss rechtzeitig der Post übergeben werden, so dass es vor der Schliessung des Umengangs beim Wahlbüro eintrifft. Es kann auch bis spätestens Sonntag um 10 Uhr muss es dann in den Briefkasten der Gemeindeverwaltung eingeworfen werden.

Persönliche Stimmabgabe

Wenn Sie ihre Stimme persönlich abgeben wollen, suchen Sie während der folgenden Öffnungszeit mit dem Stimmrechtsausweis das Wahllokal auf.

Öffnungszeit - Stimmbüro, Route de Moudon 5, 1670 Ursy

Sonntag 11 - 12 Uhr

Wer unbefugt an einer Wahl oder Abstimmung teilnimmt, wird nach Artikel 282 StGB mit Freiheitsstrafe bis zu drei Jahren oder Geldstrafe bestraft.

Réseau communal d'eau potable

Résultats des analyses

Conformément à l'article 5 de l'ordonnance du DFI sur l'eau potable, l'eau de source et l'eau minérale du 23 novembre 2005), tout distributeur d'eau potable doit informer les consommateurs de la qualité de l'eau distribuée au moins une fois par année de manière exhaustive.



Qualité microbiologique et chimique :

Tous les échantillons répondaient aux exigences légales pour les paramètres chimiques et microbiologiques analysés.

	Bionnens	Esmonts	Mossel	Ursy	Vauderens	Vuarmarens
Dureté en degrés français (moyenne)	32	34.4	32	24 à 39	24.8 à 29.3	33.1 à 35.7
Teneur en Nitrate (mg/l) (Tolérance à ne pas dépasser : 40 mg/l)	8 à 15	30	8 à 15	8 à 33	9 à 13	16 à 19
Traitement	aucun	aux UV	aucun	aux UV	aux UV	aucun

Provenance de l'eau :

- Eau de source et de puits
- Eau de l'AGSO (AVGG – Gruyère – Siviriez)
- Selon la pluviosité, toutes les sources sont mélangées avec l'eau provenant de l'AGSO

Adresse pour renseignement complémentaire :

Administration communale, 021 909 59 41, e-mail : commune@ursy.ch

Taxes sur les eaux usées à partir de 2016

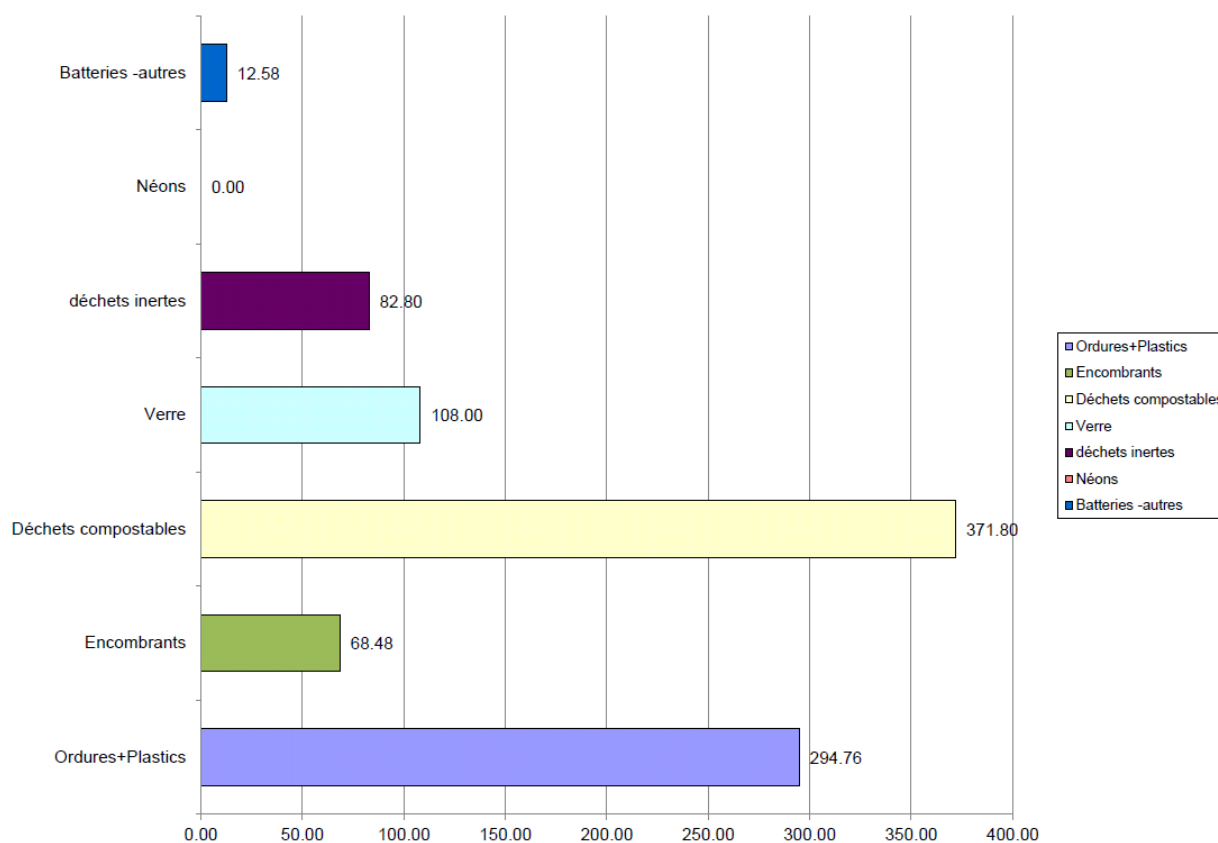
A partir de 2016, la Confédération prélèvera auprès des STPE une taxe fédérale sur les eaux usées de 9 francs par habitant raccordé. Les recettes doivent contribuer à financer les investissements initiaux pour assurer une réduction des micropolluants dans les STEP.

La STEP impute la taxe aux communes et aux déverseurs directs sur la base de la clef actuelle de répartition de frais de la STEP.

Les communes imputent les frais supplémentaires en se fondant sur le modèle de tarification utilisée jusqu'ici. A cet effet, elles augmentent la taxe au m3.

Conséquence : à partir du 1er janvier 2016, la taxe d'utilisation sur les eaux usées passe de Fr. 1.25 à Fr. 1.45 / m3.

Elimination des déchets 2015 par tonne



Passeport et Carte d'identité

Pensez à commander vos documents d'identité pour vos vacances !



Les demandes de **passport** ainsi que les demandes combinées **passport + carte d'identité** devront être déposées au :
Service de la population et des migrants
Secteur passeport suisse
Route d'Englisberg 11
à Granges-Paccot

Les **cartes d'identité** se commandent toujours auprès de l'Administration communale



Déménagement à l'intérieur de la commune

En cas de déménagement à l'intérieur de la commune, nous vous prions d'annoncer votre nouvelle adresse auprès de l'administration communale.



Les propriétaires sont tenus d'annoncer leurs locataires auprès du contrôle des habitants.

Billets CFF

2 cartes journalières CFF sont à disposition à l'administration communale aux différents tarifs suivants :

Fr. 40.00 pour les citoyens de la commune

Fr. 45.00 pour les personnes de l'extérieur



Ces titres de transport sont valables sur toutes les lignes CFF, sur la quasi-totalité des lacs ainsi que sur les réseaux urbains et des automobiles postales. Un calendrier vous informe de la disponibilité de ces cartes sur notre site internet www.ursy.ch.

La réservation s'effectue uniquement auprès de l'administration communale, par téléphone, par email ou au guichet.



Nuisances sonores



Les utilisateurs de tondeuses et autres machines à moteur thermique telles que tronçonneuses, débrousailluses etc. qui génèrent une nuisance sonore, sont tenus de respecter la quiétude du voisinage et il est vivement recommandé de n'employer ces machines qu'aux heures suivantes :

la semaine de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 19h00
le samedi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00

Le dimanche et les jours fériés interdiction formelle

Tirs obligatoires 2016 Stand de tir de Porsel



1 ^{ère} séance :	dimanche	17 avril 2016	de	08h30	à	11h30
2 ^{ème} séance :	dimanche	22 mai 2016	de	08h30	à	11h30
3 ^{ème} séance :	samedi	11 juin 2016	de	13h15	à	15h30
4 ^{ème} séance :	dimanche	28 août 2016	de	08h30	à	11h30 et
			de	13h15	à	15h45

Nous vous prions de vous munir de :

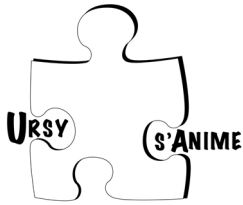
- votre livret de service
- votre livret de tir / performance
- la feuille d'étiquettes remise par le département militaire fédéral

Rappel important :

Le tir en campagne 2016 aura lieu les 27, 28 et 29 mai 2016 au stand de tir de Porsel.

Il est important de le faire pour celui qui voudrait conserver son arme à la fin de son service.

Société de tir de Porsel



Résultats de la course aux œufs

Les gagnants de cette année sont :

- Famille Bessaoud, Montet
- Famille Conus, Esmonts
- Famille Repond, Vuarmarens
- Famille Texeira, Vauderens
- Famille Gavillet, Bionnens

A vos agendas...

Samedi 1 octobre : Marché d'automne

Samedi 8 octobre : Bourse aux articles de sport et d'hiver

Décembre : fenêtres de l'avent

Nous vous rappelons que les fenêtres de l'avent ont lieu dans tous les villages de la commune. Si vous avez des projets de fenêtre ou des souhaits de date précis, n'hésitez pas à vous inscrire assez vite.

Veuillez noter également que les inscriptions se font jusqu'au 1^{er} novembre.

Pour les inscriptions : Laurence Vaucher, 021/909.00.54 ou
contact@ursysanime.ch

Consultez notre site internet : www.ursysanime.ch , vous y trouverez toutes les informations sur nos manifestations.

Ursy s'Anime

RECHERCHONS BÉNÉVOLES

Service d'accompagnement administratif à domicile

Par une visite mensuelle, vous accompagnez les personnes âgées dans les démarches courantes concernant leurs affaires administratives.

Vous êtes prêt à leur offrir une présence, une disponibilité et une écoute attentive ?

Alors contactez-nous pour plus d'informations.

Pro Senectute Fribourg, Passage du Cardinal 18, CP 169, 1705 Fribourg
026 347 12 40, info@fr.pro-senectute



LA FAMILLE AU JARDIN
DIE FAMILIE IM GARTEN

Foyer de Jour pour personnes atteintes de troubles de la mémoire de type Alzheimer.

À Römerswil 4, 1717 St-Ursen

Information
Tél. 026 321 20 13
E-mail: info@la-famille-au-jardin.ch
www.la-famille-au-jardin.ch

CCP 17-587461-8



**Accueil de jour du lundi au vendredi
de 9h à 17h
et court-séjour en week end
du vendredi au dimanche,
2 fois par mois**

Administration communale

Pour les appels téléphoniques, l'administration est desservie du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 (vendredi après-midi : fermé).

Horaire d'ouverture du guichet :

Lundi	8h30 à 11h30	16h00 à 19h00
Mardi	8h30 à 11h30	Fermé
Mercredi	8h30 à 11h30	Fermé
Jeudi	8h30 à 11h30	13h30 à 17h00
Vendredi	8h30 à 11h30	Fermé

Jours de fermeture en 2016 :

Fête Dieu + Pont	26 mai 2016	Jeudi
	27 mai 2016	Vendredi
Test informatique	16 juin 2016	Jeudi matin
Fermeture estivale	1 ^{er} au 5 août 2016	Lundi au vendredi
Assomption	15 août 2016	Lundi
Toussaint	1 ^{er} novembre 2016	Mardi
Immaculée Conception + Pont	8 décembre 2016	Jeudi
	9 décembre 2016	Vendredi
Noël	26 décembre 2016	Lundi

Déchetterie

Horaire d'ouverture de la déchetterie :

Mercredi	15h00 à 18h00 en hiver 15h00 à 19h00 en été (selon changement d'heure)
Vendredi	13h30 à 17h00
Samedi	9h00 à 11h45

Jours de fermeture en 2016

Noël	24 décembre 2016	samedi
Nouvel an	31 décembre 2016	samedi

Le Conseil communal souhaite un bel été à toute la population.

